AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (6)ItemJean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 10 mai 1863

# Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 10 mai 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)
Collation2 p. (488r, 489v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 10 mai 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 08/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42174

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>10 mai 1863</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Delpech, Alphonse (1821-1902)</u>
Lieu de destinationAmiens (Somme)

## **Description**

RésuméSur le litige commercial opposant Godin à Pinart et Cie. Godin rappelle à Delpech qu'il offrait à Pinart et Cie une somme pour acquérir la fonte et mettre fin au litige et qu'il a écrit à leur avocat Gérard qu'il offrait la somme de 30 500 F pour rentrer en possession des 50 tonnes de fonte. Il informe Delpech que la fonte lui a été livrée, mais qu'après essai, il renonce à donner suite au projet de transaction et lui explique que la fonte séquestrée à Vadencourt et provenant du bateau L'Inconstant est de mauvaise qualité et que Pinart et Cie vont devoir lui verser l'indemnité prévue pour non-livraison de fonte de bonne qualité si l'affaire de poursuit sur le plan judiciaire. Il expose les conditions auxquelles il accepterait une transaction avec Pinart et Cie, dont la reprise par Pinart et Cie du bateau séquestré et le paiement par Godin des 5 tonnes dont il a fait l'essai. Il demande à Delpech de communiquer ces conditions à l'avoué et à l'avocat de Pinart et Cie. NotesLa lettre n'est pas de la main de Godin

#### **Mots-clés**

Arbitrage (droit), Fonderies et manufactures "Godin", Fonte, Procédure (droit) Personnes citées

- Gérard, Adolphe
- Pinart et Cie

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 14/09/2022 Dernière modification le 31/05/2023 357 uis 10 Mai 1869 'ai l'honneur de vous confirme mme le vour l'annoneais, 1 expercis me mettre aree Imm. Pineurs pour une transaction, en chi me rendia hottettens consuc , arread be a transaction in le chiff accepte har mm. Pinans mainienail mer (000 KN /m' on été feles estages-attention he se repuis donner homodetim ; 4 mor, nous nous retrourons to four ortonnans vous cureste a forms dur l'avais laite convaineda, que grand sourifice de mes interit The emclision amiable is cette réponse de Etre considérée comme nulle a l'enfoure resumer ainsi : Les son ofen sont or Valencours, seckes trees

bakaul Treenstant sont mauraises no sourent servis or mon intustrice Le viens se foure de los Kos m'assure d'arance In resultate bel'expertise to mm. 7 Movognent: ils terms combannées à reprende ces enter & a me pages timomnite specifice nous pour non livrouson a bonne locke luis lassure qu'il en sera ainsi di l' te continue Insiciairement. Tax contre, ti cet Messieurs reulem terrain de la transeaction, voite Quelles consistions nouvelles my pourions traites: 1: Reprise pour ces mm. lu boissoir sequestre Thirm! purmoi be mon compre ever enx sairans bernier extrait que seleut Paient bar moi or 19 + les ite har chaque partie des trais par moi be toute intemnite lirraison en temps usile. behow be ce qui pricéde a que je vous prie communiques al l'avoue T Juiche be cette orfforis O'ui ne my or echaple " les receanes be Forghes a tons